



# Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du BERNAVILLOIS

## Bulletin d'infos n°5 – janvier 2017

Comme annoncé dans le dernier bulletin n°4, un nouveau marché concernant la mission d'étude diagnostic du système d'eau potable de notre syndicat a été passé et c'est le bureau G2C Environnement qui a été retenu, pour une prestation d'un montant HT de 99 120 €, financée à 70 % par l'Agence de l'Eau.

La collecte des données sur les réseaux du syndicat est en cours et à terme, le rapport final nous permettra d'avoir d'une part, la connaissance patrimoniale exigée par la loi sur l'eau et d'autre part, de savoir précisément quels travaux seront indispensables pour moderniser et pérenniser notre service de distribution d'eau potable.

Au 1<sup>er</sup> janvier, Mme Monique Daussy est partie en retraite. Elle assurait le secrétariat du SIAEP d'Autheux-Fienvillers depuis 27 années, avant d'intégrer le SIEA du Bernavillois en janvier 2015. Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite.

Vous trouverez à la page suivante les tarifs qui seront appliqués en 2017. Le conseil syndical a voté en décembre dernier une augmentation de 2 centimes sur le m<sup>3</sup> d'eau. Cette hausse est mesurée, mais nécessaire pour constituer une 'avance', en prévision des travaux que le syndicat aura à réaliser dès la fin cette année. Le conseil syndical pense qu'il vaut mieux augmenter 'légèrement' chaque année que d'augmenter 'massivement' une seule année.

L'avenir de notre syndicat est intimement lié à la loi sur la réforme des collectivités territoriales. Cette loi prévoit la prise de compétence 'eau et assainissement' par les communautés de communes. De ce fait, la nouvelle 'com de com' qui a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017 prendra notre service d'eau et d'assainissement au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020, signant ainsi la fin du SIEA du Bernavillois.

Cette fin programmée ne nous empêche pas de prendre les décisions qui nous semblent les meilleures pour remplir notre mission essentielle qui est d'acheminer une eau de qualité, conforme aux prescriptions légales, jusqu'à votre robinet.

Je vous souhaite, au nom de tous les membres du syndicat, une bonne et heureuse année 2017.

Daniel POTRIQUIER  
Président du SIEA

### CONTACTS

**Pour les communes de l'ex-syndicat de Bernaville** (Epécamps, Beaumetz, Bernaville, Domesmont, Prouville) :

☞ vous devez vous adresser à VEOLIA

☎ 09 69 36 72 61 pour tous problèmes techniques.

☎ 0810 108 801 pour tous problèmes de facturation

**Pour toutes les autres communes :**

Pour un problème de facturation, de demande de branchement, un renseignement,.....

☞ vous devez vous adresser au siège du SIEA, au 16 rue du Général Jean Crépin à BERNAVILLE  
bureau au 1<sup>er</sup> étage de la mairie de Bernaville

ouvert tous les matins du lundi au jeudi de 9 à 12 heures et le vendredi après-midi de 14 à 17 heures

☎ 09 70 20 00 08 ☒ siea.bernavillois@laposte.net

Pour une fuite ou un problème technique, vous devez vous adresser :

- Secteur ex-syndicat de Fienvillers ☞ Didier DUMONT
- Secteur ex-syndicat de Fieffes-Montrelet Bonneville ☞ Daniel POTRIQUIER
- Secteur ex-syndicat de Berneuil Lanches ☞ Alain PETIT
- Secteur ex-syndicat de Heuzecourt Saint Acheul ☞ Jean-Michel CHIVÉ
- Commune de Montigny les Jongleurs ☞ Bernard BOUCHENEZ

qui feront le nécessaire auprès du fontainier

## PAIEMENT DES FACTURES

### NOUVEAU RAPPEL

**Malgré de nombreux rappels**, le syndicat reçoit encore beaucoup de chèques, alors que sur vos factures il est indiqué que votre chèque doit être **envoyé au Trésor Public et pas au SIEA**.

A noter que par suite à la fermeture prochaine de la Trésorerie de Bernaville, une nouvelle adresse de Trésorerie vous sera indiquée sur votre facture du 1<sup>er</sup> semestre 2017 (Trésorerie de Doullens).

Vous pouvez également payer votre facture par Internet (système TIPI). Toutes les références figurent sur votre facture.

## TARIFS 2017

Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement fixés par délibération du 15 décembre 2016.

### SERVICE DE L'EAU POTABLE

La TVA à 5.5 % s'applique sur tous les tarifs indiqués pour le service de l'eau, ainsi que sur les différentes taxes de l'Agence de l'Eau.

#### Toutes les communes sauf Bernaville, Epécamps, Domesmont, Beaumetz, Prouville et Montigny les Jongleurs :

- prix du m<sup>3</sup> d'eau potable pour les particuliers : 0.97 € HT
- prix du m<sup>3</sup> d'eau potable pour les agriculteurs : 0.87 € HT
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : 22 € HT – n°2 : 27 € HT - n°3 : 32 € HT
- branchement d'eau : compteur n°1 : 1 600 € HT – compteur n°2 : 1 800 € HT – compteur n°3 : 2 000 € HT
- ouverture ou fermeture d'un compteur : 20 € HT
- remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné ou par le fait d'une négligence de l'abonné (gel, détérioration,..) : matériel facturé à prix coûtant + 2 heures de main d'œuvre

#### Communes de Bernaville, Epécamps, Domesmont, Beaumetz et Prouville :

- Part fixe : 11 € HT
  - Part variable :
    - 0.77 € HT de 1 à 120 m<sup>3</sup>
    - 0.47 € HT au-delà de 120 m<sup>3</sup>
- Les autres parts variables du prix de l'eau sont fixées par VEOLIA

#### Commune de Montigny les Jongleurs :

- prix du m<sup>3</sup> d'eau potable pour les particuliers : 1.70 € HT
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : 17 € HT – n°2 : 22 € HT
- branchement d'eau : compteur n°1 : 1 600 € HT – compteur n°2 : 1 800 € HT – compteur n°3 : 2 000 € HT
- ouverture ou fermeture d'un compteur : 20 € HT
- remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné ou par le fait d'une négligence de l'abonné (gel, détérioration,..) : matériel facturé à prix coûtant + 2 heures de main d'œuvre

### SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

(Communes de Fieffes-Montrelet et Bonneville) :

La TVA ne s'applique pas sur ce service d'assainissement

- taxe annuelle de raccordement : 80 €
- prix du m<sup>3</sup> d'eau 'partie assainissement' : 3.65 €
- boîte de branchement : 3 500 € (pour les constructions nouvelles)